



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

La Ministre



ARRETE MINISTERIEL N° 147...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/NKN/ KLS/2025
DU 03.../12.../2025 PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE MBANDAKA, EN
ABREGE « I.S.P/MBANDAKA », EQUATEUR, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n° 16/071 du 19 septembre 2016 portant Organisation et Fonctionnement des Organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, en ses dispositions non contraires à la loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 préappelée ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er}, littera B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/NKN/KLS/2025 du décembre 2025 portant prise levée de suspension des activités au sein de l'Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka, en abrégé « I.S.P/MBANDAKA », République Démocratique du Congo ;

Considérant que l'I.S.P/MBANDAKA doit reprendre les activités avec un nouveau comité de gestion ;

Vu la nécessité et l'urgence qu'il y a de désigner et de nommer les animateurs du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka afin de redynamiser la gouvernance de l'établissement ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



ARRETE :

Article 1^{er}:

Est désignée Directeur Général de l’Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka, la personne ci-après :

NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	MATRICULE
EMEME NKALAMBA	Directeur Général	7/893.376L

Article 2 :

Sont nommées aux fonctions, en regard de leurs noms, en qualité de Membres du Comité de Gestion, aux côtés du Directeur Général désigné à l’article premier, les personnes ci-après :

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	MATRICULE
01.	Abbé NDUMBA Y'OOLE LIFEGO	Secrétaire Général Académique	7/893.001V
02.	MONGAY NYABOLONDO Christian	Secrétaire Général à la Recherche	7/989.128C
03.	BONDY BOLOLO	Secrétaire Général Administratif	7/921.737S
04.	NYAMPELA LOPONZA Melanie	Administrateur du Budget	7/887.480V

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Général à l’Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l’exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **03 DEC 2025**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

